



Centre régional d'études,
d'actions et d'informations,
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

2026

ADHESION PERSONNE PHYSIQUE

Devenir adhérent

A titre personnel : 30 €

Chaque adhérent dispose d'une voix délibérative à
l'Assemblée Générale et est éligible au Conseil
d'Administration du CREAI Pays de la Loire.



8, avenue des Thébaudières

BAL n° 59 - CP 30406

44804 ST-HERBLAIN CEDEX



02 28 01 19 19



info@creai-pdl.fr



www.creai-pdl.fr



ADHESION « PERSONNE PHYSIQUE » au CREAL Pays de la Loire

2026

Mme – Mr :

Adresse :

CP : Ville :

Montant : 30 €

Réglé le

☐ Chèque n° ☐ Ou Virement

Banque :

Adhésion n° 2026-

Cachet du CREAL

En conformité avec les statuts du CREAL Pays de la Loire qui stipulent dans l'article 3 que le CREAL comprend des personnes physiques (personnes qualifiées par l'intérêt qu'elles manifestent aux questions du handicap et de l'inadaptation...)

Mme – Mr :

Adresse :

CP : Ville :

Email⁽¹⁾ :

Adhère au CREAL Pays de la Loire et s'acquitte de sa cotisation «Personne Physique» 2026 en joignant à cet effet un règlement de 30€⁽²⁾

Fait à Le

Signature :

⁽¹⁾ si vous souhaitez recevoir des informations du CREAL via Internet

⁽²⁾ décision de l'Assemblée Générale du 27 juin 2025